



PAR COURRIEL

[REDACTED] Montréal, le 13 février 2025

Objet : Votre demande d'accès à l'information
N/D 032 142 000 / 2024-2025-065D

[REDACTED]
[REDACTED],
Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue à nos bureaux le 13 janvier par courriel et telle que formulée, vous souhaitez obtenir :

« Copie des communications entre les représentants de la SAQ et le ministère de l'Environnement ainsi que le cabinet du ministre Benoit Charette au sujet de la consigne au cours des années 2023 et 2024 ».

Avant toute chose, nous souhaitons vous rappeler que bien qu'une réforme visant à moderniser la consigne au Québec soit en cours, celle-ci n'est pas sous la responsabilité de la Société des alcools du Québec (ci-après appelée la « SAQ »). Cela étant précisé, puisqu'au terme de cette réforme, la majorité des contenants vendus par la SAQ seront visés par la consigne, nous avons collaboré à cette évolution avec le Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs lorsque requis, en échangeant notamment à l'occasion de rencontres portant sur le sujet, comme en font état les courriels joints à la présente.

En outre, certains des échanges entre la SAQ et le Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatique, de la Faune et des Parcs ne peuvent pas vous être transmis, puisqu'ils sont visés par les restrictions d'accès prévues aux dispositions suivantes de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, reproduites en annexe : 9, 14, 20, 22, 27, 34, 36, 37, 48, 53 et 54.

Vous pouvez appeler de cette décision devant la Commission d'accès à l'information. À cet effet, vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Recevez, [REDACTED], l'expression de nos sentiments distingués.

Le responsable adjoint à l'information,
[REDACTED]

Me Daniel Collette
DC/SV
P.J.

De: Info Consigne-Collecte <infoconsigne-collecte@environnement.gouv.qc.ca>
Envoyé: 6 février 2023 10:00
À: Marier-Pilon, Christian
Cc: Guay, Caroline
Objet: [EXT] RE: Question concernant le comité de suivi

ATTENTION: Ce courriel provient d'un expéditeur externe. Merci d'être vigilant, particulièrement avec les liens et pièces jointes.



Bonjour M. Marier-Pilon,

La première année de mise en œuvre du système débute le 1er novembre 2023 et se termine le 31 octobre 2024, donc le comité de suivi doit être formé pendant cette période. La période se situant entre le 7 juillet 2022 et le 31 octobre 2023 est quant à elle la période d'élaboration du système.

Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à nous contacter.

Bonne journée!

Équipe de la modernisation de la consigne et de la collecte sélective

Direction adjointe du 3RV-E, Direction des matières résiduelles
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements
climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)
675, boul. René-Lévesque Est, 9^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
Site Web : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/matières/consigne-collecte>

De : Marier-Pilon, Christian <C.Marier-Pilon@saq.qc.ca>

Envoyé : 3 février 2023 13:24

À : Info Consigne-Collecte <infoconsigne-collecte@environnement.gouv.qc.ca>

Cc : Guay, Caroline <caroline.guay@saq.qc.ca>

Objet : Question concernant le comité de suivi

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Bonjour,

Nous avons une question concernant le Comité de suivi (article 119 à 123) qui nécessite une clarification:

« Au cours de la première année de mise en œuvre du système, l'OGD doit mettre en place un comité de suivi ».

Comment lire mise en œuvre du système, est-ce durant la première année d'opération du système (nov 2023 à octobre 2024) ou 1^{ère} année en de mise en place du système (juillet 2022 à juin 2022)?

Nous vous remercions à l'avance.

Cordialement,

Christian M. Pilon

Directeur responsabilité sociétale
Société des alcools du Québec

7500, rue Tellier, Montréal (QC) H1N 3W5

Téléphone [REDACTED]

c.marier-pilon@saq.qc.ca



le goût de partager

Psst! On recrute, passez le mot

[Cliquez ici pour plus de détails.](#)

tous
SAQ

Information confidentielle : Le présent message, ainsi que tout fichier qui y est joint, est envoyé à l'intention exclusive de son ou de ses destinataires; il est de nature confidentielle et peut constituer une information privilégiée. Nous avertissons toute personne autre que le destinataire prévu que tout examen, réacheminement, impression, copie, distribution ou autre utilisation de ce message et de tout fichier qui y est joint est strictement interdit, à moins d'avoir obtenu le consentement du destinataire. Si vous n'êtes pas le destinataire prévu, veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur par retour de courriel et supprimer ce message et tout document joint de votre système. Merci.

De: Comtois, Martine <M.Comtois@saq.qc.ca>
Envoyé: 21 avril 2023 15:11
À: 'Drolet, Melissa'
Cc: Dagenais, Catherine; Landry, Edith
Objet: RE: [EXT] RE: Consigne

Merci Melissa, ce sera un plaisir de vous rencontrer.

Martine

De : Drolet, Melissa <melissa.drolet@environnement.gouv.qc.ca>
Envoyé : 21 avril 2023 14:01
À : Comtois, Martine <M.Comtois@saq.qc.ca>
Cc : Dagenais, Catherine <Ca.Dagenais@SAQ.qc.ca>; Landry, Edith <E.Landry@SAQ.qc.ca>
Objet : RE: [EXT] RE: Consigne

You receive this message because you are subscribed to the service.
Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de melissa.drolet@environnement.gouv.qc.ca. [Découvrez pourquoi cela est important](#)



Rebonjour Mme Comtois,

Je voulais aussi ajouter que je suis la conseillère politique responsable des dossiers de la consigne et donc, que j'accompagnerai M. Charette et M. Côté lors de la rencontre.

Bonne journée,

Melissa Drolet
Conseillère politique
Cabinet du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et ministre responsable de la région des Laurentides

Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec, Québec G1R 5V7
Bureau : (418) 521-3911, poste 4007

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel?

MISE EN GARDE CONCERNANT LES COMMUNICATIONS D'INFLUENCE/ En conformité à la loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, nous vous demandons, si cela n'est pas déjà fait et que vous êtes visés au sens de cette loi, de vous inscrire rapidement au registre des lobbyistes. Pour plus d'information sur la loi : 1(866) 281-4615 ou au lobbyisme.quebec

De : Comtois, Martine <M.Comtois@saq.qc.ca>
Envoyé : 21 avril 2023 14:00
À : Drolet, Melissa <melissa.drolet@environnement.gouv.qc.ca>

Cc : Dagenais, Catherine <Ca.Dagenais@SAQ.qc.ca>; Landry, Edith <E.Landry@SAQ.qc.ca>

Objet : RE: [EXT] RE: Consigne

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Merci

C'est très apprécié.

Martine Comtois, LL.B., asc

Vice-présidente Affaires corporatives et Secrétaire générale

Société des alcools du Québec

Tél : (514) 254-6000 poste 6645

www.saq.com

De : Drolet, Melissa <melissa.drolet@environnement.gouv.qc.ca>

Envoyé : 21 avril 2023 13:57

À : Comtois, Martine <M.Comtois@saq.qc.ca>

Cc : Dagenais, Catherine <Ca.Dagenais@SAQ.qc.ca>; Landry, Edith <E.Landry@SAQ.qc.ca>

Objet : [EXT] RE: Consigne

Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de melissa.drolet@environnement.gouv.qc.ca. [Découvrez pourquoi cela est important](#)

ATTENTION: Ce courriel provient d'un expéditeur externe. Merci d'être vigilant, particulièrement avec les liens et pièces jointes.

Bonjour Mme Comtois,

Je vous confirme que nous avons bien reçu la demande de rencontre. Je vais voir avec notre responsable d'agenda quelles sont les disponibilités que nous avons dans l'agenda de M. Charette et nous reviendrons avec des propositions de date lundi.

Bonne journée,

Melissa Drolet

Conseillère politique

Cabinet du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et ministre responsable de la région des Laurentides

Édifice Marie-Guyart

675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage

Québec, Québec G1R 5V7

Bureau : (418) 521-3911, poste 4007

Devez-vous
vraiment imprimer ce courriel?



MISE EN GARDE CONCERNANT LES COMMUNICATIONS D'INFLUENCE/ En conformité à la loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, nous vous demandons, si cela n'est pas déjà fait et que vous êtes visés au sens de cette loi, de vous inscrire rapidement au registre des lobbyistes. Pour plus d'information sur la loi : 1(866) 281-4615 ou au lobbyisme.quebec

De : Côté, Francis <francis.cote@environnement.gouv.qc.ca>

Envoyé : 21 avril 2023 11:19

À : Comtois, Martine <M.Comtois@saq.qc.ca>

Cc : Dagenais, Catherine <Ca.Dagenais@SAQ.qc.ca>; Landry, Edith <E.Landry@SAQ.qc.ca>

Objet : Re: Consigne

Bonjour Madame Comptois,

Je transfert votre courriel à Madame Mélissa Drolet qui assurera le suivi de votre demande.

Merci

Téléchargez [Outlook pour iOS](#)

De : Comtois, Martine <M.Comtois@saq.qc.ca>

Envoyé : Friday, April 21, 2023 11:14:40 AM

À : Côté, Francis <francis.cote@environnement.gouv.qc.ca>

Cc : Dagenais, Catherine <Ca.Dagenais@SAQ.qc.ca>; Landry, Edith <E.Landry@SAQ.qc.ca>

Objet : Consigne

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Bonjour,

Dans le cadre de la mise en place de la consigne, Mme Catherine Dagenais, présidente et chef de la direction de la Société des alcools du Québec, s'est récemment entretenue avec M. Jacob Martin-Malus relativement à de possibles et prochains changements réglementaires. Dans ce contexte, Madame Dagenais sollicite une rencontre avec vous et Monsieur le ministre Benoit Charrette afin d'échanger à ce sujet.

Vous pouvez me rejoindre au _____ pour convenir du meilleur moment.

Salutations,

Martine Comtois, LL.B., asc

Vice-présidente Affaires corporatives et Secrétaire générale

Société des alcools du Québec

Tél : (514) 254-6000 poste 6645

www.saq.com

Information confidentielle : Le présent message, ainsi que tout fichier qui y est joint, est envoyé à l'intention exclusive de son ou de ses destinataires; il est de nature confidentielle et peut constituer une information privilégiée. Nous avertissons toute personne autre que le destinataire prévu que tout examen, réacheminement, impression, copie, distribution ou autre utilisation de ce message et de tout fichier qui y est joint est strictement interdit, à moins d'avoir obtenu le consentement du destinataire. Si vous n'êtes pas

le destinataire prévu, veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur par retour de courriel et supprimer ce message et tout document joint de votre système. Merci.

Information confidentielle : Le présent message, ainsi que tout fichier qui y est joint, est envoyé à l'intention exclusive de son ou de ses destinataires; il est de nature confidentielle et peut constituer une information privilégiée. Nous avertissons toute personne autre que le destinataire prévu que tout examen, réacheminement, impression, copie, distribution ou autre utilisation de ce message et de tout fichier qui y est joint est strictement interdit, à moins d'avoir obtenu le consentement du destinataire. Si vous n'êtes pas le destinataire prévu, veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur par retour de courriel et supprimer ce message et tout document joint de votre système. Merci.

De: Marier-Pilon, Christian
Envoyé: 25 avril 2023 10:53
À: 'Boivin, Gitane'
Cc: 'Cliche, Jenny'
Objet: RE: [EXT] Discussion cette semaine

Bonjour Gitane,

Tu fais bien de te le permettre et cela ne m'offusque aucunement. 😊

Nous serions disponibles demain 8h30, j'inviterai 2 collègues à se joindre à moi afin de bénéficier de leur expertise.

Cordialement,

Christian M. Pilon

Directeur responsabilité sociétale
Société des alcools du Québec
7500, rue Tellier, Montréal (QC) H1N 3W5
Téléphone : [REDACTED]
c.marier-pilon@saq.qc.ca



Psst! On recrute, passez le mot
[Cliquez ici pour plus de détails.](#)

tous
SAQ

De : Boivin, Gitane <Gitane.Boivin@environnement.gouv.qc.ca>

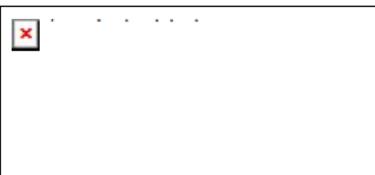
Envoyé : 24 avril 2023 18:08

À : Marier-Pilon, Christian <C.Marier-Pilon@saq.qc.ca>

Cc : Cliche, Jenny <Jenny.Cliche@environnement.gouv.qc.ca>

Objet : [EXT] Discussion cette semaine

ATTENTION: Ce courriel provient d'un expéditeur externe. Merci d'être vigilant, particulièrement avec les liens et pièces jointes.



Bonjour Christian,

Serais-tu (je me permets de te tutoyer, j'espère que je ne t'offusque pas 😊) disponible cette semaine pour discuter des modifications à la consigne?

Nos autorités respectives se sont parlé la semaine dernière et aujourd'hui et il serait important qu'on discute ensemble. L'objectif est de bien comprendre vos préoccupations et de vous donner des informations/expllications, si requis. 😊

Voici quelques disponibilités :

- mardi 11h à midi
- mardi 16h30
- mercredi 8h30 à 9h30
- mercredi 14h à 15h

Je serai avec Martin, Jenny la directrice adjointe du 3RV-E et quelques membres de l'équipe.

Merci beaucoup et bonne soirée!

Gitane

Gitane Boivin, Directrice

Direction des matières résiduelles

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)

675, boul. René-Lévesque Est, 9^e étage

Québec, QC, G1R 5V7

Cellulaire : [REDACTED]

De: Marier-Pilon, Christian
Envoyé: 24 août 2023 18:01
À: 'Racette-Dorion, Paul'
Cc: Lagacé, Marie-Hélène; Comtois, Martine
Objet: RE: [EXT] Prise de contact

Bonjour M. Racette-Dorion,

La proposition d'un échange tombe à point et il nous ferait plaisir de prendre un moment avec vous la semaine prochaine. Je serai accompagné de Marie-Hélène Lagacé vice-présidente communications, affaires publiques et responsabilité sociétale ainsi que de Martine Comtois vice-présidente affaires corporatives et secrétariat général.

Est-ce que jeudi matin le 31 août entre 8h et 9h30 serait possible pour vous ?

Sincères salutations,

Christian M. Pilon

Directeur responsabilité sociétale
Société des alcools du Québec
7500, rue Tellier, Montréal (QC) H1N 3W5

Téléphone : [\[REDACTED\]](#)
c.marier-pilon@saq.qc.ca



Psst! On recrute, passez le mot
[Cliquez ici pour plus de détails.](#)

tous
SAQ

De : Racette-Dorion, Paul <Paul.Racette-Dorion@environnement.gouv.qc.ca>

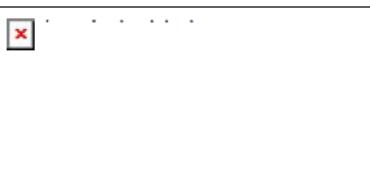
Envoyé : 18 août 2023 12:46

À : Marier-Pilon, Christian <C.Marier-Pilon@saq.qc.ca>

Objet : [EXT] Prise de contact

Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de paul.racette-dorion@environnement.gouv.qc.ca. [Découvrez pourquoi cela est important](#)

ATTENTION: Ce courriel provient d'un expéditeur externe. Merci d'être vigilant, particulièrement avec les liens et pièces jointes.



Bonjour M. Marier-Pilon,

Je suis le nouveau conseiller politique responsable des dossiers relatifs aux matières résiduelles au cabinet du ministre Charette. Si vous estimatez que c'est d'intérêt à ce stade, on pourrait se prévoir un bref échange pour que vous puissiez me faire part des défis et enjeux auxquels vous êtes confrontés dans le dossier de la consigne ou de la gestion des matières résiduelles de manière générale.

C'est Emmanuelle Géhin qui m'a donné votre courriel, je ne sais pas si vous êtes le point de contact pour ce dossier. Si ce n'est pas le cas, merci de m'indiquer qui ce pourrait être.

N'hésitez pas si je peux faire quoique ce soit.

Cordialement,

Paul

Paul Racette Dorion

Conseiller politique

Cabinet du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et ministre responsable de la région des Laurentides

Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec, Québec G1R 5V7
Cellulaire : [REDACTED]
Bureau : (418) 521-3911

MISE EN GARDE CONCERNANT LES COMMUNICATIONS D'INFLUENCE/ En conformité à la loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, nous vous demandons, si cela n'est pas déjà fait et que vous êtes visés au sens de cette loi, de vous inscrire rapidement au registre des lobbyistes. Pour plus d'information sur la loi : [1\(866\) 281-4615](tel:1(866)281-4615) ou au lobbyisme.quebec

De: Marier-Pilon, Christian <C.Marier-Pilon@saq.qc.ca>
Envoyé: 3 septembre 2024 14:11
À: Marinier, Laurence
Cc: Comtois, Martine
Objet: RE: [EXT] Introduction

Bonjour Laurence,

Nous reporterons la rencontre sans problème, c'est très compréhensible.
Martine et moi avons de la disponibilité ce jeudi à 10h pour un 30 minutes et cela correspond aux disponibilités que vous nous avez partagées. Nous achemirons une mise à jour de la rencontre.

Sincères salutations,

Christian M. Pilon

Directeur responsabilité sociétale
Société des alcools du Québec
7500, rue Tellier, Montréal (QC) H1N 3W5
Téléphone : [REDACTED]
c.marier-pilon@saq.qc.ca



Plan d'action
de développement
durable
2023-2028



De : Marinier, Laurence <Laurence.Marinier@environnement.gouv.qc.ca>

Envoyé : 3 septembre 2024 10:03

À : Marier-Pilon, Christian <C.Marier-Pilon@saq.qc.ca>

Cc : Comtois, Martine <M.Comtois@saq.qc.ca>

Objet : RE: [EXT] Introduction

You ne recevez pas souvent de courriers de la part de laurence.marinier@environnement.gouv.qc.ca. [Découvrez pourquoi cela est important](#)



Bonjour Christian,

J'ai malheureusement un conflit d'horaire avec notre rencontre de cet après-midi. Est-ce possible de la reporter à plus tard cette semaine?

Voici quelques disponibilités :

- Jeudi am et pm
- Vendredi am

Désolée pour le changement de dernière minute.

Bonne journée,

Laurence Marinier

Conseillère politique

Cabinet du ministre de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et ministre responsable de la région des Laurentides

Édifice Marie-Guyart

675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage

Québec, Québec G1R 5V7

Bureau : (418) 521-3911



MISE EN GARDE CONCERNANT LES COMMUNICATIONS D'INFLUENCE - En conformité à la loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, nous vous demandons, si cela n'est pas déjà fait et que vous êtes visés au sens de cette loi, de vous inscrire rapidement au registre des lobbyistes. Pour plus d'information sur la loi : 1(866) 281-4615

De : Marinier, Laurence

Envoyé : 9 août 2024 10:08

À : Marier-Pilon, Christian <C.Marier-Pilon@saq.qc.ca>

Cc : Comtois, Martine <M.Comtois@saq.qc.ca>

Objet : RE: [EXT] Introduction

Bonjour Christian,

Bien sûr, voici quelques disponibilités :

- 28 août am ou pm
- 29 août am
- 3 septembre pm

Laissez-moi savoir si ces options vous conviennent.

Bonne journée

Laurence Marinier

Conseillère politique

Cabinet du ministre de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et ministre responsable de la région des Laurentides

Édifice Marie-Guyart

675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage

Québec, Québec G1R 5V7

Bureau : (418) 521-3911



MISE EN GARDE CONCERNANT LES COMMUNICATIONS D'INFLUENCE - En conformité à la loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, nous vous demandons, si cela n'est pas déjà fait et que vous êtes visés au sens de cette loi, de vous inscrire rapidement au registre des lobbyistes. Pour plus d'information sur la loi : 1(866) 281-4615

De : Marier-Pilon, Christian <C.Marier-Pilon@saq.qc.ca>

Envoyé : 8 août 2024 17:48

À : Marinier, Laurence <Laurence.Marinier@environnement.gouv.qc.ca>

Cc : Comtois, Martine <M.Comtois@saq.qc.ca>

Objet : RE: [EXT] Introduction

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Bonjour Mme Marinier,

Il nous fera plaisir de vous rencontrer et d'échanger sur le dossier de la modernisation consigne à votre retour de vacances. J'en profite pour vous en souhaiter d'excellentes !

Si vous pouviez nous partager quelques disponibilités, je ferai le lien avec notre adjointe afin de coordonner les agendas et la rencontre.

Cordialement,

Christian M. Pilon

Directeur responsabilité sociétale

Société des alcools du Québec

7500, rue Tellier, Montréal (QC) H1N 3W5

Téléphone :

c.marier-pilon@saq.qc.ca



le goût de partager

Plan d'action
de développement
durable
2023-2028



De : Marinier, Laurence <Laurence.Marinier@environnement.gouv.qc.ca>

Envoyé : 8 août 2024 16:15

À : Marier-Pilon, Christian <C.Marier-Pilon@saq.qc.ca>

Objet : [EXT] Introduction

You receive this email because you have previously interacted with us. [Discover why this is important](#)

ATTENTION: Ce courriel provient d'un expéditeur externe. Merci d'être vigilant, particulièrement avec les liens et pièces jointes.



Bonjour Christian,

Je suis conseillère au cabinet du ministre de M. Charette. Je m'occupe entre autres du dossier de la consigne. Emmanuelle Géhin m'a transmis vos coordonnées afin que nous puissions faire connaissance considérant l'importance qu'aura la SAQ au déploiement de la phase 2 du système de consigne modernisé.

Je serai en vacances du [REDACTED], mais nous pourrions planifier une rencontre à mon retour.

Au plaisir,

Laurence Marinier

Conseillère politique

Cabinet du ministre de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et ministre responsable de la région des Laurentides

Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec, Québec G1R 5V7
Bureau : (418) 521-3911

*Devez-vous
vraiment imprimer ce courriel?*



MISE EN GARDE CONCERNANT LES COMMUNICATIONS D'INFLUENCE - En conformité à la loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, nous vous demandons, si cela n'est pas déjà fait et que vous êtes visés au sens de cette loi, de vous inscrire rapidement au registre des lobbyistes. Pour plus d'information sur la loi : 1(866) 281-4615

Information confidentielle : Le présent message, ainsi que tout fichier qui y est joint, est envoyé à l'intention exclusive de son ou de ses destinataires; il est de nature confidentielle et peut constituer une information privilégiée. Nous avertissons toute personne autre que le destinataire prévu que tout examen, réacheminement, impression, copie, distribution ou autre utilisation de ce message et de tout fichier qui y est joint est strictement interdit, à moins d'avoir obtenu le consentement du destinataire. Si vous n'êtes pas le destinataire prévu, veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur par retour de courriel et supprimer ce message et tout document joint de votre système. Merci.

De: Ouellet, Mélissa <Melissa.Ouellet@environnement.gouv.qc.ca>
Envoyé: 22 novembre 2024 09:33
À: Comtois, Martine
Objet: RE: [EXT] TR: Rencontre sollicitée

Vous n'obtenez pas souvent d'e-mail à partir de melissa.ouellet@environnement.gouv.qc.ca. [Pourquoi c'est important](#)



Je viens de vous faire parvenir l'invitation.

Bonne journée!

Mélissa Ouellet

Conseillère politique

Cabinet du ministre de l'Environnement et de la Lutte
contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
Ministre responsable de la région des Laurentides
Téléphone : 418-521-3911
courriel: melissa.ouellet@environnement.gouv.qc.ca

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? 

MISE EN GARDE CONCERNANT LES COMMUNICATIONS D'INFLUENCE/ En conformité à la loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, nous vous demandons, si cela n'est pas déjà fait et que vous êtes visés au sens de cette loi, de vous inscrire rapidement au registre des lobbyistes. Pour plus d'information sur la loi : 1(866) 281-4615 ou au [lobbyisme.quebec](#)

De : Comtois, Martine <M.Comtois@saq.qc.ca>
Envoyé : 22 novembre 2024 09:28
À : Ouellet, Mélissa <Melissa.Ouellet@environnement.gouv.qc.ca>
Objet : RE: [EXT] TR: Rencontre sollicitée
Importance : Haute

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Bonjour,

Merci pour votre retour rapide. Ce serait parfait pour 16h le 26 novembre. Du côté SAQ les participants seront :

M. Jacques Farcy, président et chef de la direction (jacques.farcy@saq.qc.ca)
Mme Marie-Hélène Lagacé, vice-présidente communication et RSE (marie-helene.lagace@saq.qc.ca) et moi-même.

Salutations,

Martine Comtois, LL.B., asc
Vice-présidente Affaires corporatives et Secrétaire générale
Société des alcools du Québec
Tél : (514) 254-6000 poste 6645
[REDACTED]

www.saq.com



Psst! On recrute, passez le mot
[Cliquez ici pour plus de détails.](#)

**tous
SAQ**

De : Ouellet, Mélissa <Melissa.Ouellet@environnement.gouv.qc.ca>

Envoyé : 22 novembre 2024 09:06

À : Comtois, Martine <M.Comtois@saq.qc.ca>

Objet : [EXT] TR: Rencontre sollicitée

You n'obtenez pas souvent d'e-mail à partir de melissa.ouellet@environnement.gouv.qc.ca. Pourquoi c'est important

ATTENTION: Ce courriel provient d'un expéditeur externe. Merci d'être vigilant, particulièrement avec les liens et pièces jointes.



Bonjour Mme Comtois,

Est-ce que mardi le 26 novembre de 11h30 à 12h vous conviendrait? Sinon, le ministre est libre de 16h à 16h30 également.

Merci et bonne journée!

Mélissa Ouellet
Conseillère politique

Cabinet du ministre de l'Environnement et de la Lutte
contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
Ministre responsable de la région des Laurentides
Téléphone : 418-521-3911

courriel: melissa.ouellet@environnement.gouv.qc.ca

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? 

MISE EN GARDE CONCERNANT LES COMMUNICATIONS D'INFLUENCE/ En conformité à la loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, nous vous demandons, si cela n'est pas déjà fait et que vous êtes visés au sens de cette loi, de vous inscrire rapidement au registre des lobbyistes. Pour plus d'information sur la loi : 1(866) 281-4615 ou au lobbyisme.quebec

De : Comtois, Martine <M.Comtois@saq.qc.ca>

Envoyé : Thursday, November 21, 2024 12:17:32 PM

À : Côté, Francis <francis.cote@environnement.gouv.qc.ca>

Cc : Farcy, Jacques <Jacques.Farcy@saq.qc.ca>; Lagacé, Marie-Hélène <Marie-Helene.Lagace@saq.qc.ca>

Objet : Rencontre sollicitée

Vous n'obtenez pas souvent d'e-mail à partir de m.comtois@saq.qc.ca. Pourquoi c'est important

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Bonjour Francis,

Comme mentionné lors de notre rencontre de la semaine dernière, nous sollicitons une rencontre avec M. Charrette relativement à la mise en place de la consigne.

Crois-tu que ce serait possible en début de semaine?

Salutations,

Martine Comtois, LL.B., asc
Vice-présidente Affaires corporatives et Secrétaire générale
Société des alcools du Québec
Tél : (514) 254-6000 poste 6645
[REDACTED]

www.saq.com



Psst! On recrute, passez le mot
[Cliquez ici pour plus de détails.](#)

tous
SAQ

Information confidentielle : Le présent message, ainsi que tout fichier qui y est joint, est envoyé à l'intention exclusive de son ou de ses destinataires; il est de nature confidentielle et peut constituer une information privilégiée. Nous avertissons toute personne autre que le destinataire prévu que tout examen, réacheminement, impression, copie, distribution ou autre utilisation de ce message et de tout fichier qui y est joint est strictement interdit, à moins d'avoir obtenu le consentement du destinataire. Si vous n'êtes pas le destinataire prévu, veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur par retour de courriel et supprimer ce message et tout document joint de votre système. Merci.

Information confidentielle : Le présent message, ainsi que tout fichier qui y est joint, est envoyé à l'intention exclusive de son ou de ses destinataires; il est de nature confidentielle et peut constituer une information privilégiée. Nous avertissons toute personne autre que le destinataire prévu que tout examen, réacheminement, impression, copie, distribution ou autre utilisation de ce message et de tout fichier qui y est joint est strictement interdit, à moins d'avoir obtenu le consentement du destinataire. Si vous n'êtes pas le destinataire prévu, veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur par retour de courriel et supprimer ce message et tout document joint de votre système. Merci.

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Droit d'accès aux documents.

9. Toute personne qui en fait la demande a droit d'accès aux documents d'un organisme public.

Restrictions.

Ce droit ne s'étend pas aux notes personnelles inscrites sur un document, ni aux esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature.

1982, c. 30, a. 9.

Prohibition.

14. Un organisme public ne peut refuser l'accès à un document pour le seul motif que ce document comporte certains renseignements qu'il doit ou peut refuser de communiquer en vertu de la présente loi.

Accès non autorisé.

Si une demande porte sur un document comportant de tels renseignements, l'organisme public peut en refuser l'accès si ces renseignements en forment la substance. Dans les autres cas, l'organisme public doit donner accès au document demandé après en avoir extrait uniquement les renseignements auxquels l'accès n'est pas autorisé.

1982, c. 30, a. 14.

Refus de communiquer un renseignement.

20. Un organisme public peut refuser de communiquer un renseignement lorsque sa divulgation entraverait vraisemblablement une négociation en cours avec un autre organisme public dans un domaine de leur compétence.

1982, c. 30, a. 20.

22. Un organisme public peut refuser de communiquer un secret industriel qui lui appartient.

Il peut également refuser de communiquer un autre renseignement industriel ou un renseignement financier, commercial, scientifique ou technique lui appartenant et dont la divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à l'organisme ou de procurer un avantage appréciable à une autre personne.

Un organisme public constitué à des fins industrielles, commerciales ou de gestion financière peut aussi refuser de communiquer un tel renseignement lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement de nuire de façon substantielle à sa compétitivité ou de révéler un projet d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds ou une stratégie d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds.

1982, c. 30, a. 22; 2006, c. 22, a. 11.

27. Un organisme public peut refuser de communiquer un renseignement dont la divulgation aurait vraisemblablement pour effet de révéler un mandat ou une stratégie de négociation de convention collective ou de contrat, pendant huit ans à compter du début de la négociation.

1982, c. 30, a. 27.

Analyse.

34. Un document du bureau d'un membre de l'Assemblée nationale ou un document produit pour le compte de ce membre par les services de l'Assemblée n'est pas accessible à moins que le membre ne le juge opportun.

1982, c. 30, a. 34; 1982, c. 62, a. 143; 1983, c. 55, a. 132; 1984, c. 47, a. 1.

36. Un organisme public peut refuser de communiquer toute version préliminaire ou tout projet de texte législatif ou réglementaire jusqu'à l'expiration de dix ans de sa date.

Sous réserve du paragraphe 5° du premier alinéa de l'article 33, il en est de même des analyses s'y rapportant directement à moins que le projet de texte législatif ait été déposé devant l'Assemblée nationale ou que le projet de texte réglementaire ait été rendu public conformément à la loi.

1982, c. 30, a. 36; 1982, c. 62, a. 143.

37. Un organisme public peut refuser de communiquer un avis ou une recommandation faits depuis moins de dix ans, par un de ses membres, un membre de son personnel, un membre d'un autre organisme public ou un membre du personnel de cet autre organisme, dans l'exercice de leurs fonctions.

Il peut également refuser de communiquer un avis ou une recommandation qui lui ont été faits, à sa demande, depuis moins de dix ans, par un consultant ou par un conseiller sur une matière de sa compétence.

1982, c. 30, a. 37.

38. Un organisme public peut refuser de communiquer un avis ou une recommandation que lui a fait un organisme qui en relève ou qu'il a fait à un autre organisme public, jusqu'à ce que la décision finale sur la matière faisant l'objet de l'avis ou de la recommandation ait été rendue publique par l'autorité compétente.

1982, c. 30, a. 38.

48. Lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit, dans le délai prévu par le premier alinéa de l'article 47, indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme, et lui donner les renseignements prévus par l'article 45 ou par le deuxième alinéa de l'article 46, selon le cas.

Lorsque la demande est écrite, ces indications doivent être communiquées par écrit.

1982, c. 30, a. 48.

53. Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants :

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29.

54. Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110.

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9

MONTRÉAL

Bureau 900
2045, rue Stanley
Montréal (Québec) H3A 2V4

Tél : (418) 528-7741
Téléc : (418) 529-3102

Tél : (514) 873-4196
Téléc : (514) 844-6170

Courriel de la Commission : caj.communications@caj.gouv.qc.ca

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).